

Ducharme et Ouimet, comme huissiers inspecteurs, date du 1er avril, ainsi que celle de M. Adhémar, faite aussi le 25 du courant, comme recors, et que M. Adhémar ait le même salaire que M. Lamarre.

Résolu : Que le trésorier de la Ville soit autorisé à demander par la voie des journaux des soumissions pour l'emprunt de \$176,000 à 40 ans et à 4%, lesquelles soumissions devront être ouvertes mercredi, le 8 avril prochain.

Adjournement.

L.-O. DAVID,
Greffier de la Ville.

COMMISSION DE POLICE

Compte rendu de l'assemblée du 29 March.

Sont présents: MM. les échevins Saint-Denis, président, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson et Chaussée.

—Soumise une lettre de l'Association des Epiciers de Montréal, demandant que la police reçoive instructions de voir à ce que les règlements municipaux concernant le colportage soient mieux observés à l'avenir.

—Envoyée au chef de police.

—La plainte Létang contre le constable Marcotte (No 150), accusant ce dernier d'agir comme agent d'immeubles, contrairement au Manuel de la Police est de nouveau renvoyée au chef de police afin qu'il soumette à la Commission son opinion personnelle sur la question.

Au nom de la Commission, M. le président fait remarquer au chef de police qu'il doit toujours donner à la Commission son opinion personnelle dans toute cause ou question à lui référée pour enquête ou information.

—La démission du constable Dubreuil (No 20) est acceptée et François Leblanc est nommé pour le remplacer.

—La lettre de l'ex-constable John Beattie, demandant d'être réintégré dans ses fonctions, est soumise et lue, et la Commission décide d'accepter de nouveau ses services.

—M. l'échevin Marchand attire l'attention de la Commission sur le fait qu'il avait voté, à la dernière séance, pour diviser le contrat de la fourniture des chaussures entre M. Marcoux et la maison Fogarty Frères, sur l'information du chef de police, que les chaussures de M. Marcoux avaient donné satisfaction. Depuis, la majorité des constables qu'il (M. l'échevin Marchand) a rencontrés, et les rapports particuliers des capitaines lui ont déclaré que les chaussures en question n'ont pas donné satisfaction.

En réponse, le chef Legault, dit que lui-même a été mis sous une fausse impression, qu'il n'avait reçu aucune plainte à ce sujet. De là, son rapport à la Commission, en date du 23 mars dernier, pour appuyer ses allégations.

M. l'échevin Marchand

Propose : Que le vote divisant le contrat pour la fourniture des chaussures entre MM. G. Marcoux et Fogarty Frères soit repris en considération.

La Commission se divise sur cette proposition :

Pour : Marchand, Walsh, Stearns et Saint-Denis.—4.

Contre : Chaussé, Wilson et Paquin.—3.

Ainsi la motion est emportée et il est

Résolu : en conséquence.

Il est alors

Proposé : (par M. l'échevin Walsh) Que la soumission Fogarty et Frère, pour la fourniture des chaussures à \$3.25 soit acceptée pourvu que lesdites chaussures soient facturées suivant la chaussure échantillon maintenant exhibée dans le département.

La Commission se divise sur cette proposition :

Pour : Marchand, Walsh, Stearns et Saint-Denis.—4.

Contre : Chaussé, Wilson et Paquin.—3.

Ainsi la motion est emportée et il est

Résolu : en conséquence

Sur la proposition de M. l'échevin Chaussé il est

Résolu : Que l'on demande l'opinion des avocats de la

savoir si une Commission peut reprendre en considération une décision sans avoir préalablement donné, à cet effet, un avis de trente jours, et que ladite opinion soit annexée au rapport qui sera présenté au Conseil.

—M. l'échevin Stearns attire l'attention de la Commission sur le fait que son vote paraissait dans la *Gazette Muni-*

of Messrs. Ducharme and Ouimet, as inspecting bailiffs, as well as that of M. Adhémar, made the same day, as *recors*, begin the 1st of April, and that Mr. Adhémar receive the same salary as Mr. Lamarre.

Resolved : That the City Treasurer be authorized to call, through the newspapers, for tenders for a 40 year loan of \$476,000 at 4%, said tenders to be opened on Friday, the 8th of April next.

Adjourned.

L. O. DAVID,
City Clerk.

POLICE COMMITTEE

Report of Meeting held the 29 mars.

Present: Ald. Saint-Denis, chairman, Stearns, Walsh, Marchand, Paquin, Wilson and Chaussé.

A letter from the Grocers' Association of Montreal, was submitted, asking that the police be instructed to see that the municipal by-laws, regarding peddling, be better observed in the future.

Referred to Chief of Police.

—The Létang complaint against constable Turcotte, (No. 150), accusing the latter of acting as real estate agent, contrary to the Police Manual, was again referred to the Chief of Police, for his personal opinion thereon.

The chairman, in the name of the committee, remarked that the Chief of Police must always give his personal opinion to the committee in all cases or questions referred to him, for enquiry or information.

The resignation of constable Dubreuil, (No. 20), was accepted and François Leblanc appointed in his stead.

—The letter from ex-constable John Beattie, asking to be reinstated, was submitted and read, and the committee decided to again accept his services.

—Ald. Marchand drew the attention of the committee to the fact that he had, at last meeting, voted to divide the contract for supplying boots between Messrs. Marcoux and Fogarty & Bro., this was done, he explained, upon information conveyed to him by the Chief of Police, that Mr. Marcoux's boots had given satisfaction. Since, however, from what he had gathered from the majority of constables, he (Ald. Marchand) had met, and from private reports of captains, he found the boots had not given satisfaction.

Chief Legault, answered he had himself been put under a false impression; that he had received no complaint whatsoever on that subject. Thence, his report of the 23rd. of March last, to the Committee, supporting his allegations.

Ald. Marchand moved: That the vote dividing the contract for supplying boots, between Messrs. G. Marcoux and Fogarty & Bro., be reconsidered.

Committee divided:

Yeas: Marchand, Walsh, Stearns and Saint-Denis.—4.

Nays: Chaussé, Wilson and Paquin.—3.

So the motion was carried.

Resolved: Accordingly.

It was then moved by Ald. Walsh: That Fogarty & Bro's., tender for supplying boots at \$3.25 be accepted, provided said boots be of the same manufacture as the sample now on exhibition in the department.

Committee divided:

Yeas: Marchand, Walsh, Stearns and Saint-Denis.—4.

Nays: Chaussé, Wilson and Paquin.—3.

So the motion was carried.

It was

Resolved: Accordingly.

On motion of Ald. Chaussé, it was

Resolved: That the City Attorneys be asked their opinion whether a Committee can reconsider a decision without first giving a thirty days' notice to that effect, and that said opinion be annexed to the report to be presented Council.

Ald. Stearns drew the attention of the Committee to the